



5^{ème} RALLYE REGIONAL DE L'ALSACE BOSSUE 6 ET 7 NOVEMBRE 2010

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME / HORAIRES :

Parution du règlement :	vendredi 27 août 2010.
Ouverture des engagements :	lundi 30 août 2010.
Clôture des engagements :	mardi 26 octobre 2010.
Distribution du road-book :	Disponible au PC du rallye salle polyvalente Place Martzloff à Drulingen le samedi 6 novembre 2010 de 7h00 à 12h30.
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 6 novembre 2010 de 7h à 15h avec 3 passages maximum par spéciale.
Vérifications des documents et des voitures :	Place Martzloff à Drulingen à la salle polyvalente samedi 6 novembre de 12h30 à 17h (administratives) et de 12h45 à 17h15 (techniques). Horaire de convocation à respecter.
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 6 novembre 2010 à 17h15.
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 6 novembre 2010 à 17h30.
Mise en place du parc départ :	Samedi 6 novembre 2010 de 17h30 à 18h30.
Briefing des pilotes :	Samedi 6 novembre 2010 par écrit et affiché à 17h30.
Départ 1 ^{ère} étape à Drulingen :	Samedi 6 novembre 2010 à partir de 19h.
Publication des résultats partiels durant le rallye :	au PC à Drulingen le samedi, ainsi qu'au parc d'assistance à Sarre-Union le dimanche.
Arrivée 1 ^{ère} étape à Drulingen :	Samedi 6 novembre 2010 à 19h56.
Départ 2 ^{ème} étape à Drulingen :	Dimanche 7 novembre 2010 à 9h.
Arrivée du rallye et animation podium à Drulingen :	Dimanche 7 novembre 2010 à partir de 16h31.
Vérifications finales :	Garage Citroën Stutzmann à Sarre Union.
Publications des résultats du rallye :	Dimanche 7 novembre 2010 au PC à Drulingen ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent.
Remise des prix :	Dimanche 7 novembre 2010 à la salle polyvalente place Martzloff ½ heure après l'ouverture du parc fermé.
Notification importante : aucune remorque ne sera admise dans le secteur de la Place Martzloff à Drulingen Parking obligatoire à 500 m aux Etablissements BIEBER rue de Weyer.	

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Mulhouse Sud Alsace (organisateur administratif), le Club Alsace Motor (organisateur technique) et Smab (Sports Mécaniques d'Alsace Bossue) organisent les 6 et 7 novembre 2010 le 5^{ème} rallye régional de l'Alsace Bossue avec le concours des municipalités de Drulingen et de Sarre-Union ainsi que les communes concernées par les deux épreuves spéciales.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A. numéro R 422 en date du 14/09/2010.



Comité d'organisation :

Président : René GOESEL
Coordinateur général : Robert WREGE
Membres : Elisabeth FEND - Bruno GEBUS – Arsène et Daniel GIRARDIN – Grégory HOFBAUER – Michel MOCK – Claude MULLER – Sébastien NICKLAUS – Didier PHILIPPS - Jean-Claude RIEGER – Jean-Pierre et Sébastien SCHMITT – Jeannot STUTZMANN – Hubert VITTET – Philippe VOGLER - Guillaume WIES -

Inscriptions : **ALSACE MOTOR René GOESEL 23 a, rue des Fleurs 67000 STRASBOURG**
Tél. / Fax 03 88 31 39 47 – e-mail : rene.goesel@laposte.net

Permanence du Rallye et PC: Salle polyvalente Place Martzloff à Drulingen - Tél. : 03 88 00 99 17
Samedi 6.11.2010 de 12h à 23h. - Dimanche 7.11.2010 de 7h30 à 21h30

Organisateur administratif : ASA MULHOUSE SUD ALSACE représentée par Mr Hubert VITTET

Organisateur technique : CLUB ALSACE MOTOR représenté par Mr René GOESEL

1.1 OFFICIELS :

Président du collège des commissaires sportifs :	A. CANU	Lic. : 2939 0319
Commissaires sportifs :	JJ. HUBER	Lic. 10866 0319
	J. WAMBACH	Lic. : 3030 0306
Directeur de course	H. HUEBER	Lic : 1941 0307
Directeur de course adjoint	A. SCHAERRER	Lic : 1561 0307
Directeurs de course au PC gestion ES	J. SINGER	Lic. 164561 0320
	Y. WANTZ	Lic 1598 0312
Directeur de course délégué voiture tricolore	F. ROMBOURG	Lic. : 34694 0319
Directeurs de course délégués aux E.S. :	A.C. VIEHE SCHWENGER	Lic. : 11415 0203
	M. POTHEAU	Lic :115790 0419
Médecins :	J. POTHEAU	Lic :115791 0419
	JM. KELLER	Lic : 1946 0319
Commissaires techniques :	S. HENRY	Lic :141369 0319
	G. PROTOIS	Lic. : 1906 0321
Chargé des relations avec les concurrents :	M. SALTZMANN	Lic : 15471 0307
	M. LEONATE	Lic. : 12844 0319
Gestion des parcs	E. WANTZ	Lic 1599 0312
Chronométrage :	J. BENOIT	Lic 3489 0305
	T. STOECKLE	Lic : 3500 0305
Classements informatiques :	M. VIEUXMAIRE	Lic : 30029 0305
	C. LUX	Lic : 22482 0317
Responsable des commissaires	S. LUX	Lic 22483 0317
	M. HUNTZINGER	Lic 148486 0307

1.2 ÉLIGIBILITÉ.

Le rallye régional de l'Alsace Bossue compte pour la Coupe de France des rallyes 2011 et le Trophée des Rallyes et Rondes 2010 du Comité Régional du Sport Automobile Alsace Lorraine.

1.3 VÉRIFICATIONS.

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu samedi 6 novembre 2010 à Drulingen salle polyvalente Place Martzloff de 12h30 à 17h.

Vérifications finales : Garage Citroën Stutzmann à Sarre Union.

Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 45 € TTC.

ARTICLE 2 : ASSURANCES.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES.

3.1 Demande d'engagements - Inscriptions :

3.1.5 Toute personne qui désire participer au rallye régional de l'Alsace Bossue doit adresser à ALSACE MOTOR (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le mardi 26 octobre 2010.

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum.

3.1.11.1. Droits d'engagements :

Les droits d'engagements sont fixés à :

- avec la publicité optionnelle des organisateurs: **260 € (240€ pour les équipages résidant à plus de 200 km).**

- sans la publicité optionnelle des organisateurs: **520 €.**

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4 : VOITURES ET ÉQUIPEMENTS.

4.1. Voitures autorisées :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3. Assistance :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Toute assistance est interdite en dehors du parc prévu à cet effet.

4.3.2.3. Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course **un extincteur** pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

- De disposer sous chaque voiture de course **une bâche étanche** et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

- De prendre en charge **l'enlèvement de leurs déchets** au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

4.5 Echappement

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.6 Plaques d'immatriculation

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 5 : PUBLICITÉ.

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES.

6.1. Description :

Le rallye régional de l'Alsace Bossue représente un parcours de 207,43 Km. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 44,01 Km.

Les 3 épreuves spéciales sont : ES 1 d'une longueur de 3,72 km à parcourir 1 fois,
ES 2, 4, et 6 d'une longueur de 6,88 km à parcourir 3 fois,
ES 3, 5, et 7 d'une longueur de 6,55 km à parcourir 3 fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire et horaire.

6.2. Reconnaissances :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.6 Les reconnaissances ne seront autorisées que le samedi 6 novembre 2010 de 7h à 15h avec 3 passages maximum par spéciale. Voir note aux concurrents.

ARTICLE 7 : DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2. Dispositions générales relatives aux contrôles :

7.2.11 Signes distinctifs des commissaires : conforme au règlement F.F.S.A.

ARTICLE 8 : PÉNALITÉS – RÉCLAMATIONS – APPELS.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9 : CLASSEMENT.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10 : PRIX – COUPES.

La répartition des prix et coupes se fera de la manière suivante: **plus de 7000 € et plus de 30 coupes cumulables**

	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}	4^{ème}
Scratch	350 € + 1 coupe	250 € + 1 coupe	150 € + 1 coupe	
Groupe Si plus de 12 partants	100 € + 1 coupe			
Classe de 1 à 4 partants	Engagement remboursé + 1 coupe			
de 5 à 8 partants	Engagement + 1 coupe	90 € + 1 coupe		
de 9 à 12 partants	Engagement + 1 coupe	100 € + 1 coupe	75 € + 1 coupe	
plus de 12 partants	Engagement + 1 coupe	140 € + 1 coupe	100 € + 1 coupe	75 € + 1 coupe

Nota : pour les premiers de classe, le prix sera égal au montant de l'engagement effectivement payé, limité à 260 €, si un seul partant dans la classe, le montant des prix est divisé par 2.

1^{er} équipage féminin : 75 € + 1 coupe

Commissaires les plus méritants : 3 coupes

D'autres coupes pourront être offertes différemment

La remise des prix se déroulera le dimanche 7 novembre 2010 ½ heure après ouverture du parc fermé à la salle polyvalente de Drulingen Place Martzloff.